2020-UNAT-1052, Ahmad

Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT a considéré un appel de M. Ahmad et un appel à l'appel par le Secrétaire général. Unat a estimé que UNDT avait raison de soutenir que la nomination de M. Ahmad n'était pas résiliée. Unat a soutenu que UNDT n'aurait pas dû annuler la décision le plaçant sur SLWFP. Unat a jugé que UNDT avait correctement soutenu que la décision du SLWFP avait été rendue sans but parce que la relation de travail avait cessé et que le congé spécial avait été consommé. Unat a jugé que UNDT avait raison de rejeter la demande d'indemnisation de M. Ahmad, car il n'y avait pas de lien direct entre la décision du SLWFP et l'indemnisation de résiliation. Unat a jugé que M. Ahmad n'avait pas reçu d'indemnisation de licenciement parce qu'il n'était pas licencié et que la décision du SLWFP elle-même ne lui a causé aucun préjudice important. Unat a jugé que, comme UNT a rejeté la demande, le Secrétaire général n'a pas été affecté par le jugement et, par conséquent, l'appel d'appel n'était pas à recevoir. UNAT a rejeté l'appel, a rejeté l'appel croisé et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la décision de le placer en congé spécial en plein salaire (SLWFP) pendant deux mois et, en outre, a demandé l'indemnisation de licenciement. Le contexte de cette décision a été le retrait et la fermeture progressive de l'UNMID. UNDT a constaté que le cadre applicable pour l'abolition du Post ne conférait pas à un membre du personnel un droit d'avoir un licenciement comme modalité de séparation et qu'en conséquence, il n'y avait aucune base pour le paiement d'une indemnité de licenciement. Quant à placer l'appelant sur SLWFP jusqu'à l'expiration de son rendez-vous à durée déterminée, UNDT n'a trouvé aucun support dans la jurisprudence d'utiliser le SLWFP comme alternative générique à la fin ou à une modalité par défaut pour la réduction des effectifs et a donc trouvé la décision d'être illégal . UNDT n'a trouvé aucune base pour annuler la décision contestée bien qu'elle soit illégale, étant donné que le SLWFP avait été consommé et

que la relation d'emploi avait cessé, ce qui a rendu la question. Undt a rejeté la demande.

Principe(s) Juridique(s)

Le licenciement est une séparation du service qui marque la fin de toutes les relations d'emploi entre un membre du personnel et l'ONU. Un membre du personnel ne peut pas demander une indemnité de licenciement tout en conservant les avantages et les avantages de rester un membre du personnel. UNDT ne peut accorder une compensation que si le préjudice en question a été causé par la décision administrative contestée par le membre du personnel.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Ahmad

Entité

NUMUAD

Numéros d'Affaires

2020-1384

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 juin 2022

President Judge

Juge Raikos

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Suppression d'un poste
Licenciement
Compensation
Preuve du préjudice

Droit Applicable

Règlement du personnel

- Article 9.3(a)
- Article 9.3(c)

Statut du personnel

- Disposition 9.6(a)

TCNU Statut

- Article 10.5(b)

Jugements Connexes

UNDT/2020/022
2014-UNAT-466
2020-UNAT-978
2018-UNAT-868

2018-UNAT-861
2017-UNAT-718
2015-UNAT-530